

2002-08

2002-06

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

2, rue Henri-Fazy - CP 3918 - 1211 Genève 3 tél. 022/ 319 29 88

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

selon l'art. 4 LCFo du 20 mai 1999 et l'art. 9 RaLCFo du 22 août 2000

Localisation de la parcelle:

commune (nom et nr.)

Troinex

29

parcelle

10911

nr.

adresse

Mollebin route de

fo

7

Propriétaire:

nom, prénom OU raison sociale

Commune de Troinex

nr.

2

adresse

Grand-Cour chemin de la

Appartenance à la zone:

Zone de bois et forêt

non

autre zone

agricole

cadastre forestier

non

Caractéristiques forestières:

relevé nr. 0 par

Espèce(s) indigène(s) - % et nom(s)

100% chênes, peupliers, frênes, érables

Autre(s) espèce(s) - % et nom(s)

0%

calculé

âge du peuplement

> 50 ans

âge de la lisière

0 ans

structure:

degré de couvert

60%

étage intermédiaire

oui

sous-bois

oui

équipement

non

par zones

strate buissonnante

largeur du cordon boisé:

min.

6.00

m. /

max.

10.00

m.

surface boisée

* longueur du cordon boisé:

200.00 m.

ares

Fonctions forestières:

1 = peu d'intérêt

2 = significatif

3 = très important

structure paysagère

3

nature et paysage

3

protection

2

récréation

1

production

1

Commentaire:

Structure boisée bordant le nant de sac.

* = uniquement rive droite.

DECISION

nature forestière:

oui

Genève, le

09.05.2002

Signature: L'inspecteur cantonal des forêts

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours, dès publication dans la FAO, auprès de la commission de recours
 instituée par la LCI, pour adresse : 27 Bd helvétique, 1207 Genève (art. 63 LC Fo du 20.5.1999)